

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Parrainage pour Courir pour Kaya 2014

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Marcelin Berthelot organise, comme en 2010, l'opération "Courir pour Kaya" le 17 octobre 2014. Les élèves, encadrés par leurs professeurs et l'administration du lycée, organisent cet événement qui promeut la solidarité internationale. La population qui le souhaite peut librement s'engager. Chaque participant peut collecter des parrainages auprès de ses relations pour soutenir financièrement les initiatives de l'association Châtellerault-Kaya jumelage-coopération en faveur du développement et de l'autosuffisance alimentaire. Les services de la ville apportent leur soutien matériel à la manifestation. Celle-ci est prévue dans le programme triennal de coopération Châtellerault-Kaya. Elle bénéficie de l'appui de nombreux partenaires, ce qui en fait un événement "phare" en terme d'éducation au développement. Une convention sera passée avec Keolis pour la mise à disposition du bus-info des TAC et d'un chauffeur. Des membres du personnel communal souhaitent également participer à cet événement. Comme en 2012, je vous propose d'encourager la constitution d'une équipe d'agents volontaires de notre collectivité en parrainant collectivement l'équipe "Ville de Châtellerault" à hauteur de 1€ le kilomètre parcouru, sur la base du total réalisé par l'équipe, à concurrence d'un montant plafonné à 500€, montant prévu au budget principal.

VU les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

VU la délibération n°34 du conseil municipal de Châtellerault du 12 décembre 2013 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya (période 2014 - 2017);

VU le protocole de coopération décentralisée du 11 février 2014 entre les communes de Kaya et Châtellerault;

CONSIDERANT le partenariat engagé avec le Lycée Marcelin BERTHELOT pour soutenir la réalisation de Courir pour Kaya 2014,

CONSIDERANT l'intérêt à promouvoir l'engagement de la population dans son ensemble dans des actions de responsabilité solidaire et l'intérêt de soutenir la mobilisation du personnel dans une action où la collectivité est engagée à titre institutionnel par ses accords de coopération,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association "Maison des lycéens" du lycée Marcelin Berthelot, support administratif de "Courir pour Kaya 2014". Le montant de la subvention sera équivalent en euros au total des kilomètres parcourus par l'équipe du personnel communal, dans la limite de 500 €.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée au compte 048.2/6574/4400 du budget principal.

Pour : 35
Contre : 2
(Eric AUDEBERT, Laure BRARD)
Abstention : 0

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8578
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

